Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D24_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 mars, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 20 mars 2026 Date d'affichage : 20 mars 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- M. Thierry PEYREBESSE
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DESEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etait absente :
- Mme Gwenaëlle KERNEIS donne procuration à Maryvonne GUILLOTO

Madame Servane METZGER-CORRIGOU a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D24 – 26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D24_26-DE

235 – D24 – 26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des familles,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars, fixant à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS, outre le Maire, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Liste « Le Renouveau Kerhorre – Alternative Citoyenne »
1. Maryvonne GUILLOTO
2. Nathalie LAOT
3. Béatrice GUELLEC
4. Marianne ABAZIOU
5. Jacques POULIQUEN
6. Françoise MADEC
7. Alain KERHASCOET
8. Philippe HENRY

Liste « L'Union pour Le Relecq-Kerhuon »
1. Laurent PÉRON
2. Claudie BOURNOT-GALLOU
3. Philippe MORVAN
4. Rachel NICOLAS

Liste « Le Relecq-Kerhuon pour tous »
1. Marie QUÉTIER
2. Jean-Philippe PONS

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	33

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D24_26-DE

Répartition des sièges

Listes « Le Renouveau Kerhorre – Alternative Citoyenne »	26 voix	6 sièges
Liste « L'Union pour Le Relecq-Kerhuon »	4 voix	1 siège
Liste « Le Relecq-Kerhuon pour tous »	3 voix	1 siège

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Titulaires
1. Maryvonne GUILLOTO
2. Nathalie LAOT
3. Béatrice GUELLEC
4. Marianne ABAZIOU
5. Jacques POULIQUEN
6. Françoise MADEC
7. Laurent PÉRON
8. Marie QUÉTIER

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LE RELECQ KERHUON * Finistère *

Erwan L'EOST